



Ville de Revel  
www.mairie-revel.fr

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées au titre de l'exercice 2023**

**N° 001.03.2024**

**Rapporteur :**  
**Michel FERRET**

L'an deux mille vingt-quatre le premier du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 22 février 2024.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 25

#### Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Marie ARGENCE, Robert CLERON.

#### Absents excusés

Alain MAGNIN-LAMBERT a donné procuration à Michel FERRET  
Uvaldo POLVOREDA, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN.

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Il est rappelé que l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240301-202431001-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024  
Publication : 06/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

En 2023, les opérations foncières suivantes ont été réalisées :

Acquisitions

Désignation cadastrale/propriétaire/localisation			Conditions de cession	Objet	Date de signature
AR n° 134 (4 m²)	M. Christophe COSTE	Chemin de la Farguette	1 €	Régularisation foncière	18 janvier 2023
AR n° 135 (20m²)	M. Bernard PUEYO – Mme Isabelle PUEYO – M. Vincent VITALES	Chemin de la Farguette	1 €	Régularisation foncière	18 janvier 2023
ZV n° 729 – 730 – 749 (20 023 m²)	M. Pierre BORREL	Lieu-dit La Ponce Chemin de l'Albarel	200 230 €	Réserve foncière	26 juin 2023
ZM n° 396 (509 m²)	ASL du lotissement « La Plâtrerie »	Impasse de la Plâtrerie	1 €	Rétrocession et classement dans le domaine public de la voirie du lotissement	14 septembre 2023
AE n° 733 (203 m²)	Mme Annie DURANTE	Avenue des Bourdettes	1 €	Aménagement de voirie	25 octobre 2023
AE n° 711 (214 m²)	M. Philippe GUIRAUD	Chemin du Passelis	1 €	Aménagement de voirie	25 octobre 2023
AE n° 725 (96 m²)	Mme Claudette LATTES et M. Eric LATTES	Avenue des Bourdettes	1 €	Aménagement de voirie	25 octobre 2023
AE n° 713 (216 m²)	M. Jacques PRAT	Chemin du Passelis	1 €	Aménagement de voirie	25 octobre 2023
AE n° 727 (421 m²)	SCI DAVID VINCENT	Avenue des Bourdettes	1 €	Aménagement de voirie	25 octobre 2023
AB n° 10 – 745 – 866 – 880	Mme Suzanne PECOUT – M. Thierry KIRCHER	9 – 11 avenue du Coude – avenue de Castelnaudary	200 000 €	Aménagement d'espace public	31 octobre 2023
ZX n° 640 (1164m²)	Société NUTRITION ET SANTE	Lieu-dit Bisconte Nord	1 €	Échange – régularisation foncière	21 décembre 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240301-202431001-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024  
Publication : 06/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Cessions

Désignation cadastrale/acquéreur/localisation			Conditions de cession	Objet	Date de signature
ZX n° 155 (722 m <sup>2</sup> )	Société NUTRITION ET SANTE	Lieu-dit La Pomme	1 €	Échange – régularisation foncière	21 décembre 2023

Le bilan de ces opérations foncières sera annexé au compte administratif de la commune.

Après présentation par monsieur Michel FERRET, le conseil municipal a pris acte de ce bilan.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 6 mars 2024

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240301-202431001-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024  
Publication : 06/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation